La Chambre a discuté l'équilibre budgétaire

L'Allemagne doit payer déclara M. André Lefèvre

L'ordre du jour de la Chambre appelait hier encore la suite de la discussion des différentes propositions relatives à l'équilibre du budget.

M. André LEFEVRE, critique le projet de double décime du Ministre des Finances.

« Après avoir dit qu'l'Allemagne paierait, il ne faut pas, dit-il, déclarer que la France paiera. Le vaincu doit payer d'autant plus qu'il le peut ».

L'orateur fit remarquer que si la France envahie avait en grande partie relevé ses ruines, l'Allemagne indemne aurait pu facilement faire un effort analogue. Mais le Reich, qui a systématiquement ruiné l'industrie des régions envahies, a été logique avec lui-même en se refusant à collaborer à notre relèvement économique. C'est à nous, dit-il, de l'y contraindre ; c'est là la raison de l'occupation de la Ruhr.

M. André LEFEVRE se déclare partisan d'un emprunt à lots, analogue à celui proposé par M. Loucheur, mais à un taux de 3.50 au lieu de 3 %. Le titre serait émis non pas à 50 fr., mais à 500, remboursable en vingt ans, et donnant droit à de nombreux bragés.

Le déficit n'est que momentané déclara M. André Tardieu

La discussion générale étant close, le président donne lecture des motions de MM. HERRIOT, ESCUDIER, BARETY, qui, toutes trois, repoussent l'institution du double décime et du carnet de coupons, et proposent l'ajournement de la question.

M. André TARDIEU prononça une violente diatribe contre la politique fiscale du gouvernement. Il soutint que, puisque le déficit se trouvait actuellement ramené à un milliard deux cent millions, que les plus-values budgétaires dépasseraient deux milliards et que le relèvement économique du pays était constaté par la Banque de France, il était inadmissible que la Chambre adoptât une politique financière bâclée, pour donner satisfaction au Sénat qui se refuse à voter le budget sans impôts nouveaux.

Organisons la Loterie Nationale proposa M. Dessein

Le président donne lecture de l'article 1er du projet qui prévoit l'institution du carnet de coupons.

M. DESSEIN soutint un contre-projet ainsi conçu :

« Les arrérages des emprunts contractés pour le compte de l'Allemagne au titre des réparations sont disjoints du budget général de l'exercice 1923 et imputés au budget spécial des dépenses recouvrables. Pour faire face au paiement de ces arrérages, le Ministre des finances est autorisé à organiser une loterie, dite Loterie Nationale, dont les modalités seront fixées par décret ».

M. BOKANOWSKI déclara que si la Chambre acceptait les suggestions de la Commission, exception faite du carnet de coupons, le déficit se trouverait ramené à un milliard.

La proposition DESSEIN pourrait être acceptée alors comme article additionnel.

La suite du débat fut renvoyée à lundi après-midi.

Aujourd'hui discussion des interpellations sur les prix du sucre.

La grève du Borinage est-elle sur le point de finir ?

LA COMMISSION NATIONALE MIXTE ACCORDE CERTAINES AUGMENTATIONS

Bruxelles 1er mars (de notre correspondant particulier). — La Commission Nationale Mixte des Mines s'est réunie aujourd'hui à Bruxelles, en vue de résoudre la question des salaires et d'amener ainsi la fin du conflit dans les Mines du Borinage.

La Commission a confirmé sa décision du 15 février par laquelle elle accorde d'une part une augmentation de 5 % à partir du 18 février, une autre augmentation de 5 % à partir du 18 mars pour les ouvriers à salaires variables. D'autre part, une augmentation de 10 % à partir du 18 mars pour les ouvriers à salaires fixes.

Les sections des différents bassins du Borinage se réuniront vendredi ; leurs délégués prendront dans l'après-midi une décision définitive.

Le Bassin de Liège qui, jusqu'à maintenant, avait été préservé du mouvement gréviste, semble devoir s'agiter. On constatait ce matin 500 mineurs en grève.

Pas de pourvoi pour les soldats qui tuèrent un cycliste, à Hersin

Paris, 1er. — La Chambre criminelle de Cassation vient de rejeter le pourvoi de Mathon et Malebrauque soldats au 21e régiment d'infanterie coloniale qui, au cours d'une absence illégale, dans la nuit du 9 au 10 juillet 1922, tuèrent un matelot d'Alongevil et un cycliste, M. Naupont, sur la route d'Hersin-Coupigny. Si le président de la République rejette le recours en grâce, les criminels seront guillotinés à Paris.

L'arrivée en France des Chasseurs rapatriés de Memel

Cherbourg, 1er. — Le croiseur « Voltaire », arrivé de Memel, a rapatrié le 21e bataillon de chasseurs formant garnison de Memel. Les soldats, après leur débarquement, ont été fêtés par la population.

Kemal affirme les intentions pacifiques de la Turquie

Constantinople 1er. — Mustapha Kemal Pacha, prenant la parole à l'Assemblée Nationale a affirmé les intentions pacifistes de la Turquie. Il a ajouté que la reconnaissance par les Alliés de l'indépendance de la Turquie aux points de vue économique, financier et judiciaire, est suffisante pour assurer la paix universelle.

La Journée Sportive

Critérium Cycliste Amateurs du Nord de la France

LES PREMIERS ENGAGES

SOIXANTE-SEPT INSCRIPTIONS, tel est le bilan de la première journée d'ouverture des engagements pour le Critérium Cycliste, qu'organise le « Réveil du Nord » et la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord, le 3 juin prochain. Ce chiffre dépasse, de loin, nos espérances et dès maintenant le succès de notre importante épreuve est assuré. Nous n'espérions pas une telle avalanche d'engagements, mais les futurs concurrents, qui dans trois mois, prendront part à la lutte ont été attirés : 1° par les prix importants alloués à cette épreuve, prix qui dépasseront 10.000 francs en espèces ; 2° par le magnifique objet d'art, Challenge du « Réveil du Nord » qui sera disputé, par tous les clubs engageant cinq coureurs, dont trois comptant pour le classement 3° par le fait que la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord a un passé qui répond d'elle et que les concurrents sont assurés que le règlement composé spécialement, pour le Critérium sera intégralement appliqué pour tous et envers tous.

On sait que les commissaires et les juges arbitres seront neutres, n'ayant d'attache à aucun club.

⁂

L'ouverture des engagements avait été fixée au jeudi 1er mars, à 9 h. du soir. Bien avant l'heure fixée dans le hall du « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris, plusieurs sportsmen attendent. Le bureau installé, c'est la ruée. A qui le numéro 1 ? Génicot, du Cyclo-Club St-Maurice, le réclame. L'ex-champion nous déclare qu'il était à la porte du «Réveil» depuis 7 heures, ajoutant qu'il n'a pas eu très chaud. De Vrièze, de l'Union Vélocipédique Lilloise, a été battu de quelques minutes. Les bulletins commencent à garnir notre table.

Par petits paquets, ils s'accumulent. A midi nous avons déjà dépassé les cinquante. L'après-midi fut tout aussi animé. Malheureusement, de nombreux amateurs se sont présentés, non possesseurs de la carte de la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord.

Nous prions instamment les coureurs de la demander au secrétaire, M. Maurice Vanstavel, 12, rue de Cambrai, à Lille. Joindre à la demande la somme de deux francs. Le secrétaire, par retour du courrier leur fera parvenir la carte de la Fédération.

A 21 heures, nous fermons le bureau, amplement satisfaits de cette première journée.

⁂

Les engagements continueront d'être reçus tous les jours, de 14 à 21 heures, 186 bis, rue de Paris, à Lille.

Le grand gala sportif du Palais-Rameau à Lille

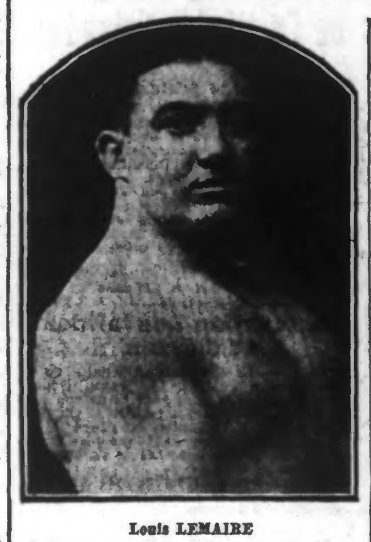

Louis LEMAIRE

Emile DERIAZ

Nous voici à moins de 48 heures du grand gala sportif de charité qui se déroulera dimanche 4 mars, à 17 heures, dans la vaste salle du Palais-Rameau à Lille.

Nous publierons à nouveau, dimanche matin, le programme complet de cette magnifique manifestation sportive que nous avons eu l'occasion d'examiner ici, en détail, ces jours derniers.

Les amateurs qui se sont rendus très nombreux, jeudi soir, à la séance publique d'entraînement de notre sympathique champion Louis Lemaire, ont constaté que le fameux lutteur connaît actuellement la grande forme. Louis Lemaire nous l'avons dit, veut terminer sa carrière en beauté. Aussi, a-t-il soigné sa préparation en vue de confirmer dimanche sur son redoutable adversaire, le suisse Deriaz, la décision qu'il remporta il y a deux ans, à Arras.

L'empoignade des deux grands champions sera acharnée. Le match-défi est conclu « au finish ». Aussi, l'un et l'autre s'emploieront avec une énergie farouche afin d'en terminer le plus rapidement possible. A Arras, Lemaire triompha après une bataille qui dura 1 h. 02 minutes.

Les juges de ce combat seront : MM. Bellère, Dupriez et Trass. Le directeur sera M. Gaumont, de la F. F. P. L. La décision des juges sera formelle.

Qui gagnera ? Nul ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est que l'assistance sera considérable, car le programme est de nature à satisfaire les plus difficiles et les bénéfices, s'il y en a, doivent aller à la Maison des Invalides de Guerre du Nord.

On peut louer ses places au Bar, 10, Grande-Place, à Lille.

Boxe et Lutte

Le Gala de Bruay

Voici les résultats du combat de boxe et lutte de Bruay :

Boxe. — Normand, de Lille, vainqueur de Madzelooski, polonais, par k. o.

Jouzet, d'Houdain, vainqueur aux points de Max Herin, de Lille.

Christian, de Lille, vainqueur de Delannoy, de Bruay k. o. au 6e round.

Pierson, de Lille, vainqueur de Capelle, par abandon.

L'exhibition des frères Mars obtient un succès bien mérité.

Lutte. — Gaspard Lowagie, vainqueur de Raoul Hellebout, en 4 minutes, par une ceinture avant.

Bernard, de Bruay, vainqueur de Julius le Stéphanois, par un pont écrasé en 19 minutes.

Albert, de Lille, fait match nul avec Janiak, l'officiel champion de Pologne, après une superbe partie de bourre qui dura 30 minutes. Albert, de Lille, défie Janiak dans une lutte à outrance jusqu'à complet résultat.

Morelle, d'Anzin, est Champion de France, Catégorie mi-lourds

Lundi soir, au Cercle Hoche, à Paris, a eu lieu devant une centaine de personnes spécialement convoquées par la Fédération Française de Boxe, le match appelé à désigner le nouveau champion de France poids mi-lourds en remplacement de Battling-Siki.

Cette rencontre mettait en présence Morelle du Boxing-Club Anzinois contre Fiochelle, de Paris. La victoire fut attribuée à Morelle qui montra pendant toute la durée du combat, de réelles qualités d'encaisseur. Il fit preuve également de combativité.

Un match Carpentier-Beckett à Londres

On annonce que le match de boxe entre Joë Beckett, champion britannique des poids lourds et Carpentier, a été définitivement fixé au 14 juin et aura lieu à Londres.

Football-Rugby

Le championnat de France militaire

Moulins 1er. — Le Championnat de France Militaire Football-Rugby a été disputé à Moulins cet après midi. Le 50e chars d'assaut de Béziers a battu le 36e d'artillerie de Moulins par 21 points (7 essais) à 0.

Hippisme

Courses à Auteuil

1re Course. — 1. Herr (G. Parfrement), g. 26.00, p. 21.50 ; 2. Aesch (F. Hervé), p. 28.50.

2e Course. — 1. Rigolo VIII (L. Niaudet), g. 163.00, p. 27.00 ; 2. Surbiton (F. Rovella), p. 19.00 ; 3. Phi-Phi (H. Vayer), p. 13.00.

3e Course. — 1. Spectateur (Vayer), g. 15.00.

4e Course. — 1. Flag (Atkinson), g. 41.00, p. 19.00 ; 2. Les Authieux (Kalley), p. 16.50.

5e Course. — 1. Mouru (P. Thibault), g. 15.50.

6e Course. — 1. Epernay (Bucquet), g. 29.50, p. 16.00 ; 2. Boule de Neige (VIII Durant), p. 16.50.

Le Sénat s'est occupé de la hausse du sucre

Il a décidé la cotation des sucres et de la farine à la Bourse de Commerce

Le Sénat a discuté hier l'interpellation de M. BRANGIER, sur la hausse des sucres.

L'interpellateur rappela qu'un droit de douane de 50 fr. avait été mis sur le sucre pour favoriser la culture de la betterave, ce qui avait eu pour résultat immédiat de faire croître la récolte de 210.000 tonnes en un an.

Mais, par contre, le consommateur est en droit d'exiger une surveillance de l'Etat sur le cours des sucres. En Belgique, ajouta M. Brangier, le sucre vaut 3 fr. 60, en France, 4 fr. 25. Pourquoi cet écart ?

L'exportation et la spéculation

M. Gaston MENIER se plaignit que malgré ses objurgations, le Ministre eût laissé sortir de France 11.000 tonnes de sucre que nous devons racheter au taux du change.

M. DIOR, Ministre du Commerce, répondit que la différence des prix du sucre en France et en Belgique provient du fait que ce dernier pays a conservé intactes toutes ses sucreries.

La vraie raison de la hausse, dit-il, est la situation du marché mondial qui est dominé par le marché de New-York, et que tous les autres suivent fidèlement.

Il y a eu spéculation.

Le point de départ est à New-York.

M. DONON déclara que les consommateurs ne comprendraient jamais pourquoi, la production ayant doublé, les prix avaient également doublé.

Une mesure efficace

M. BRANGIER proposa, pour éviter de pareils abus, que les cours du sucre indigène et du sucre étranger fussent cotés à la Bourse de Commerce de Paris.

Le Ministre promit que la mesure serait appliquée pour le sucre et aussi pour la farine.

Le Sénat adopta ensuite un ordre du jour de M. Gaston MENIER, demandant au gouvernement : 1. de suivre attentivement les événements des marchés étrangers, afin d'empêcher et de réprimer la spéculation ; 2. d'intensifier la production betteravière.

Le recrutement de l'armée

Le Sénat reprit ensuite la discussion du projet de recrutement de l'armée.

Après intervention de M. Lucien HUBERT et du général HIRSCHAUER, la suite de la discussion fut renvoyée à aujourd'hui.

DERNIERE HEURE

La perception dans la Ruhr des impôts par les alliés

Des garanties sont offertes aux Allemands qui ne seront pas récalcitrants

Dusseldorf, 1er. — Un nouvel arrêté du général Degoutte prescrit que le produit des impôts sur les vins, les vins mousseux, les tabacs, cigares, cigarettes et autres tabacs fabriqués, devra désormais être versé dans les bureaux alliés de perception installés dans le territoire occupé de la Ruhr.

Il est rappelé à cette occasion que tous les Allemands qui se conformeront aux ordres des autorités d'occupation et notamment ceux qui acquitteront leurs impôts aux caisses alliées, seront placés directement sous la protection des gouvernements alliés et garantis par ces derniers, dans le présent comme dans l'avenir, contre toute représaille du Reich.

La grève est interdite aux bouchers et boulangers

A ce sujet, un édit de 1776 a conservé toute sa valeur

Paris, 1er. — La Cour de Cassation vient de décider que le texte de l'édit de février 1776 rendu lors de la suppression des corps et communautés de marchands et d'artisans avait conservé toute sa valeur, car il réglait une question d'intérêt général et d'ordre public et que les décrets réglementant la profession des bouchers et boulangers n'avaient pu porter atteinte à ce vieil édit incorporé dans nos lois.

En conséquence, la Chambre criminelle a cassé et annulé un arrêt de la Cour de Bordeaux du 2 mai 1922 dans lequel il s'agissait des bouchers de Bordeaux qui avaient fermé boutique pendant plusieurs jours et qui, poursuivis pour ces faits, avaient été acquittés par la Cour de Bordeaux le 2 mai 1922.

Les Parisiens vont payer 1 fr. 20 le kilo de pain

Paris, 1er. — La Commission départementale ayant constaté officiellement que le coût de la farine est passé à 121 fr., le Préfet de la Seine reconnaît qu'à ce prix la question d'augmentation du prix du pain doit se poser. D'ici quelques jours, les boulangers augmenteront vraisemblablement de 0.05 le prix du kilo de pain ; celui-ci serait ainsi vendu 1 fr. 20.

La raison de la démission du député G. Barthélémy

Paris, 1er. — Dans une lettre adressée à M. Léon Blum, M. Georges Barthélémy, député du Pas-de-Calais, précise que la raison pour laquelle il a donné sa démission de membre du Parti Socialiste est qu'il ne se trouvait pas d'accord avec le groupe sur la politique coloniale. (Havas).

ROUBAIX

REDACTION : 30, Rue Pauvrée, Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue du Bassin

Nos Administrations

La Caisse d'Épargne

ELLE EST, AVEC SES 52.000 DEPOSANTS, L'UNE DES PREMIERES DE FRANCE

Roubaix, qui ne cesse de s'accroître, voit prospérer simultanément toutes ses activités. Nous avons signalé les progrès magnifiques de quelques-unes de ses administrations, de ses sociétés, le succès de ses écoles et de ses artistes. Nous constatons aujourd'hui, signe caractéristique de l'esprit de pondération et de sagesse de notre population que notre Caisse d'épargne est aujourd'hui l'une des plus importantes de France.

Avec ses 52.000 déposants, qui y possèdent le capital énorme de 73 millions de francs, elle se classe avant nombre de nos grandes villes, telles que Rouen, Le Havre, Nantes, Dijon, Nancy.

Ce qui rend plus marquante encore la priorité qu'elle affirme sur des villes plus peuplées qu'elle-même, c'est l'aide relativement restreinte de son champ d'action. Tandis que les caisses de nombreux centres reçoivent les dépôts d'économies de particuliers habitant les localités environnantes, la Caisse de Roubaix est limitée à la ville, les principales communes de l'agglomération étant desservies par d'autres bureaux.

LA PREVOYANCE DES POPULATIONS FLAMANDES

Comment s'expliquer cette étonnante prospérité ?... En grande partie, évidemment, par un milieu particulièrement favorable. La propension des habitants du Nord à économiser tient d'ailleurs à deux causes, peut-être plus unies qu'on ne le croit et dont l'une est d'ordre moral, l'autre d'ordre matériel.

La première, nous l'avons souligné déjà, est dans l'esprit et dans le tempérament de la population. Le wallon, le franco-flamand, l'homme aguerri au dur climat, et accoutumé aux travaux pénibles, sait ne dépenser qu'utilement ses forces ; car il a besoin de les employer toutes pour arriver à sa subsistance ; aussi connaît-il mieux que d'autres le prix de l'effort et estime-t-il avec juste raison, que ce prix ne doit pas être gaspillé. Ce trait est d'ailleurs commun à tous les peuples septentrionaux.

Mais il est une autre cause, la seconde, qui est plus spéciale à notre grande cité industrielle, c'est la cause matérielle, née d'une obligation, celle de prévoir. Il y aurait quelque dérision à apprendre aux Roubaisiens que, périodiquement, l'industrie principale du pays subit des crises qui déterminent de longs chômages : le dernier, par exemple, est encore douloureusement présent à la mémoire de tous. Ces crises sont appelées à se reproduire, non d'une façon régulière, mais au contraire à l'improviste, soudainement sans qu'il soit possible d'y remédier et sans que l'on puisse s'y préparer. Frappant la grande majorité de la population, elles l'atteignent par répercussion, sauf l'exception, tout entière. Si l'ouvrier et l'employé chôment, quelles sont les ressources du petit commerce ?

Cette menace quasi permanente du chômage proche crée donc, à tous à peu près, l'obligation de songer à l'avenir... La terrible année 1922, à laquelle nous venons de faire allusion, nous a donné une remarquable preuve de prévoyance : elle a permis à un grand nombre de familles d'éviter la misère noire qui sévissait chez d'autres. Elle a été, de plus, un grand exemple car, en quelques mois, plus de **3.000 nouveaux déposants** prenaient un livret de Caisse d'épargne.

Aux raisons ici rappelées du fait qui classe les Roubaisiens les gens les plus prévoyants de France, il serait injuste de n'en pas ajouter une autre, qui a bien son importance. Si l'on va si volontiers porter ses économies à la Caisse d'épargne, c'est vraisemblablement parce que l'on n'y est pas mal reçu. Quelle différence, en effet, entre cette organisation et tant d'administrations !... La courtoisie, voire l'amabilité, sont loi pour le personnel dévoué qui assure les versements et les remboursements. Nous avons eu à différentes reprises, l'occasion de nous en assurer, et n'avons jamais ouï parler de difficultés entre le personnel et le public. Existe-t-il beaucoup de bureaux dont on pourrait en dire autant ?

CE QUE RAPPORTE LA MODESTE EPARGNE

A titre de simple renseignement, nous extrayons des règlements de la Caisse d'épargne de Roubaix les données suivantes :

En versant un franc par jour, (ou 30 fr. par mois) pendant cinq ans, le déposant n'a déboursé que 1.800 fr. Le capital qu'il peut retirer, grâce aux intérêts composés, est de 2.027 fr. 86.

La même somme, versée pendant 10 ans (soit : 3.600 fr.) rapporte 4.495 fr. 08 ; — pendant 15 ans (soit 5.400 fr.) : 7.496 fr. 83 ; — pendant 20 ans (soit 7.200 fr.) : 11.148 fr. 91 ; — pendant 30 ans (soit 10.800 fr.) : 20.998,18.

Ainsi, les versements réguliers d'une somme de un franc par jour sur le livret d'un enfant lui permet de prendre possession, à l'âge de trente ans, d'une somme à peu près égale au double de ce qui a été versé, soit à peu près 21.000 fr. pour moins de 11.000.

3 à 5 *Comprimés Vichy-État* dans un verre d'eau donnent une excellente boisson alcaline gazeuse. 6-8483

A la Chambre de Commerce

Dans la séance qu'elle a tenue le 28 février, la Chambre de Commerce de Roubaix a examiné un certain nombre de questions pour lesquelles elle a pris les résolutions suivantes :

Laines brutes entreposées. — Admissions temporaires. — Dans une délibération antérieure, la Chambre de Commerce a demandé que pour alimenter nos peignages et assurer du travail aux ouvriers qu'ils occupent, les laines d'origine américaine, entreposées en Belgique, puissent entrer temporairement en France, en exemption des taxes instituées par les articles 72 de la loi du 25 juin 1920 et 12 de la loi du 31 juillet suivant, pour y subir l'opération de peignage, bien qu'elles soient passibles de la surtaxe d'entrepôt.

Après avoir fait quelques objections à cette demande, et en raison de l'intérêt que présente la question pour l'industrie de la région de Roubaix-Tourcoing, le Ministre des Finances a décidé que les laines dont il s'agit pourront être exceptionnellement admises sous le régime de l'entrepôt fictif. Elles seront mises en œuvre librement, en dehors de la surveillance du service des Douanes.

Pour compléter cette décision, le Ministre des Finances indique les formalités à remplir et les pièces à produire pour en assurer l'exécution.

Coefficients de majoration relatifs aux fils et tissus de coton, etc. — La Chambre de Commerce a exposé dernièrement au Ministre du Commerce les considérations qui lui paraissent militer en faveur du maintien des coefficients de majoration afférents aux fils et tissus de coton, aux velours de coton, aux fils, tissus et tapis de laine.

Il lui est répondu que le décret du 30 décembre 1922 a réalisé quelques réductions de coefficients sur certaines catégories de tissus de coton écrus et écrus mercerisés.

Qu'en même temps, ce décret, a relevé à 5 le coefficient des velours de coton fabriqués avec des fils écrus, glacés, mercerisés.

Les autres articles visés par la délibération de la Chambre de Commerce n'ont pas été modifiés.

Projet d'accord commercial franco-belge. — Mue par l'intérêt qu'a le commerce de sa circonscription, à faire entendre sa voix dans les négociations engagées, en vue de l'établissement d'un accord commercial franco-belge, la Chambre de Commerce de Roubaix fixe sommairement les grandes lignes des concessions et des avantages qui lui paraissent pouvoir être consentis ou demandés pour faciliter les échanges de produits textiles entre les deux pays.

Consulat du Mexique à Boulogne-sur-Mer. — Il est pris note que M. Holuigne vient d'être nommé Consul du Mexique à Boulogne-sur-Mer, avec juridiction sur le département du Nord.

Le courrier postal. — Des plaintes nombreuses s'élèvent avec raison à Roubaix contre le retard qui est apporté chaque matin, à la première distribution du courrier. Cette distribution étant la plus importante de la journée, la gêne que la population, commerce et industrie entre autres, éprouve à la recevoir, n'en est que plus grande.

La cause principale de cette situation serait que le train postal de Paris qui relève le courrier, sur tout son parcours, jusqu'à Roubaix, arriverait à destination, fréquemment, sinon tous les jours, avec un retard très sensible, d'où impossibilité pour le service des Postes, d'avancer la première distribution des lettres.

Une autre observation est faite, en ce qui concerne le courrier de Londres, arrivant le matin. Bien que ce courrier parvienne à Boulogne vers minuit, il n'est mis en route qu'à 4 heures, 45 vers Lille, où il arrive à 6 heures 34, c'est-à-dire à une heure trop tardive, pour pouvoir être acheminé vers Roubaix par le train postal de Paris.

La Chambre de Commerce demande qu'il soit remédié à cette situation.

Pour le courrier de Paris, soit en avançant le départ à Paris soit en supprimant ses causes de retard de route, soit en réduisant l'arrêt trop prolongé qu'il fait à Lille.

Pour le courrier de Londres, en organisant un train permettant d'amener ce courrier de Boulogne assez tôt, pour pouvoir être compris dans la première distribution du matin à Roubaix.

Télégraphie sans fil. — Radio-Lettre. — La Chambre reçoit communication d'une circulaire du Sous-Secrétariat des Postes et Télégraphes, annonçant l'ouverture d'un service de T. S. F. à prix réduit pour communiquer de la Métropole ou de l'Afrique du Nord avec les Colonies françaises.

Cette circulaire donne avis également qu'un nouveau moyen de communication avec l'étranger et les Colonies vient d'être mis à la disposition du public, beaucoup moins cher que le télégramme, beaucoup plus rapide que la lettre : c'est le radio-lettre.

L'emploi de la radio-lettre fait réaliser une économie considérable par rapport à celui du câblogramme. Ces nouveaux avantages pour communications rapides seront portés à la connaissance du public.

Arrêt d'un train direct dans chaque sens à Corbie. — La Chambre de Commerce de Roubaix ne voit aucun inconvénient à ce que la gare de Corbie soit desservie par l'un des trains directs de Lille-Paris et de Paris-Lille.

Elle spécifie que cette mesure ne doit en aucun cas toucher les rapides.

Les trains 307 et 316 Paris-Roubaix aller et retour. — La Chambre de Commerce a demandé à la Compagnie du Nord de maintenir toute l'année, les trains 307 Paris départ 10 h. 15, et 316 Roubaix départ 4 h. 02 qu'elle a mis en marche à titre d'essai.

En réponse à cette demande, la Compagnie du Nord fait savoir que ces deux trains seront maintenus tous les jours jusqu'à nouvel ordre.

que l'Administration des Chemins de Fer belges a opposé une fin de non-recevoir aux suggestions de la Compagnie du Nord ayant pour objet l'amélioration des relations ouvrières entre la Belgique, la région de Menin-Halluin et celle de Roubaix-Tourcoing.

Exposition Commerciale

DIMANCHE PROCHAIN, à partir de 4 h. s'ouvrira la **GRANDE EXPOSITION** des **MAGASINS DUBRUNFAUT**, Place de la Fosse-aux-Chênes. De jolis motifs lumineux et une mise en scène appropriée mettront en évidence leurs rayons : Fleurs et Modes, Lingeries et Dentelles, Tabliers et Rouennerie, Tapis et Tentures. 86

FEUILLETON DU 3 MARS 1923 N° 6

FÉLONIE D'AMOUR

PAR MAXIME LA TOUR

Résumé des feuilletons précédents

Micheline, orpheline élevée par son oncle maternel Eugène Martin, chanteur réputé, est fiancée à Lucien Pellerin, jeune Marseillais de 23 ans, venu à Paris pour faire ses études de médecine.

Lucien part pour Marseille solliciter le consentement de ses parents. Mais, seul dans son wagon, il doit s'avouer que, malgré tout le charme de sa fiancée et l'amour qu'elle lui témoigne, il n'aime plus la jeune fille. Et cependant celle-ci s'est donnée à lui : elle est enceinte.

Le lendemain on apprend par les journaux que le rapide a déraillé et qu'il y a de nombreuses victimes. Au bout de quarante-huit heures, on n'a aucune nouvelle de Lucien.

Le désespoir de Micheline est immense. Elle doit avouer sa faute à sa tante et part à son tour pour Marseille, apprendre la fatale nouvelle aux parents de Lucien qu'ils croient toujours leur fils à Paris.

Lucien n'était pas aux Mûriers. Lucien était donc mort !

— Mon fils... mon fils ! se mit à hurler la malheureuse mère...

M. Pellerin, plus maître de lui, essayait de calmer sa femme...

— Allons, voyons, ne t'en fais pas comme ça... tout n'est peut-être pas perdu...

«Nous allons aller à Marseille nous renseigner, savoir...

Dix minutes s'étaient à peine écoulées que Micheline, cette fois accompagnée des malheureux parents, refaisait en sens inverse le petit voyage qu'elle avait fait le matin.

A la Compagnie, ce fut toujours la même réponse, nettement négative cette fois, et ne laissant plus d'espoir.

La malheureuse mère, folle de douleur, hurlait sans qu'on pût la calmer... Les employés, le mari, Micheline, empressés autour d'elle, étaient impuissants à la calmer. Micheline, penchée vers elle, lui parlait doucement :

— Mère, disait-elle, je vous aimerai tant que vous finirez bien par vous consoler un peu...

« Mère... ma bonne, ma nouvelle maman... je suis orpheline, vous serez ma mère...

Mme Pellerin, qui semblait ne rien entendre, se redressa brusquement, à ces dernières paroles de Micheline.

D'un regard empreint de la plus féroce cruauté, elle fixa la jeune fille et, soulevant hurlant, devant tous les témoins de cette scène atroce, elle se mit à invectiver la malheureuse en termes tellement abominables, que tous en restaient médusés.

— Votre mère, dites-vous !... moi, votre mère. Ah ! ah ! ah ! ce serait vraiment trop facile...

« Une fille perdue, ramassée par mon pauvre enfant dans je ne sais quel ruisseau...

M. Pellerin eut beau s'interposer, Micheline eut beau se défendre, rien n'arrêtait la mère dans sa colère furieuse !

— Et c'est pour ça... pour elle... que mon malheureux enfant est mort, et maintenant elle voudrait prendre sa place même à notre foyer...

Micheline était comme folle ; seule contre cette femme, elle se sentait perdue...

Elle avait si peu pensé qu'on la rejetterait ainsi, elle avait agi avec tant de bonté, tant de cœur, dans tout ce drame, qu'elle était atterrée de ce qui lui arrivait.

Mme Pellerin maintenant entraînait son mari.

— Allons-nous-en, allons-nous-en, loin de tous ces indifférents, loin de cette fille, pleurer en silence notre bonheur perdu...

Micheline croyait rêver...

Comment, ils partaient, ils la laissaient là toute seule avec son désespoir !...

Ce n'était pas possible... l'humanité n'était pas injuste à ce point...

Elle s'avança, en criant désespérément, en tendant vers eux ses bras, implorant :

— Ne vous en allez pas... ne me laissez pas toute seule...

Comme M. et Mme Pellerin s'éloignaient sans répondre, Micheline se précipita et, saisissant le bras de la femme, elle lui dit d'une voix mourante :

— Soit... moi, vous me rejetez... je ne comprends pas... mais c'est votre droit... Mais lui, lui... son enfant... dit-elle dans un sanglot, avouant sa honte toute entière !

Mme Pellerin s'arrêta net, suffoquée... interdite...

Puis, tout à coup, elle éclata d'un rire strident... et toisant méchamment la malheureuse jeune fille :

— Ça, par exemple, cria-t-elle... c'est le bouquet !

« Un enfant, dites-vous !

Puis se tournant vers les témoins de nouveau rassemblés :

— Mademoiselle à tout le monde va avoir un bébé !

« Mademoiselle à tout le monde cherche un père pour ce pauvre bâtard.

« A qui l'honneur, messieurs...

Et cette femme, qui pourtant était mère, riait toujours...

Micheline n'en put entendre davantage. Comme une folle elle s'enfuit droit devant elle, serrant dans sa poitrine, son pauvre cœur tout déchiré !

IV

LE RETOUR !

La nuit était complètement tombée. Le ciel noir de nuages semblait plus bas... la Seine coulait à larges flots, emportant avec elle toute la tristesse lugubre d'une nuit d'orage ! Micheline, penchée sur le parapet du pont, regardait tout cela, sans rien voir de précis que cette eau noire qui s'en fuyait. Elle était là, la tête dans les mains, sans pensée, sans émoi, sans révolte... pauvre épave rejetée par le flot dévastateur de la vie !...

Après la scène épouvantable qui avait terminé son entretien avec les parents de Lucien, elle s'était enfuie droit devant elle, sans savoir où elle allait, où elle courait, ne connaissant rien des rues de Marseille.

Une force mystérieuse avait guidé pour Elle sauta dedans, et de Marseille à Paris, elle ne se rappelait pas, car, sans savoir comment elle y était arrivée, elle s'était tout à coup trouvée devant la gare du P.-L.-M.

Cette circonstance extraordinaire lui avait fait reprendre un instant ses esprits.

— Fuir ! fuir ! me sauver, se disait-elle, ne plus revoir ces horribles gens !

Elle avait alors demandé l'heure du train pour Paris.

Justement un express allait partir.

Puis, elle ne fut plus alors qu'une masse inerte, inconsciente, annihilée par la douleur !

Maintenant, elle était à Paris... ne voulant pas rentrer chez son oncle... Depuis deux heures déjà, elle avait erré dans le quartier de la gare de Lyon, totalement inconnu d'elle !

Elle allait... venait... sans penser, sans prendre de décision... tantôt se trouvant devant les grilles de la Halle aux Vins, tantôt sur un quai, tantôt sur un pont, mais toujours attirée par la rivière noire et lugubre, aimant des désespérés.

Rompue par la fatigue, elle restait là, accoudée, sans presque de vitalité, n'ayant même pas le courage de faire le geste qui l'avait amenée là.

Et tout à coup, comme une enfant qu'elle était encore, elle s'endormit...

Combien de temps resta-t-elle ainsi debout, la tête appuyée sur le parapet et dormant, elle ne le sut jamais.

Soudain, une voix rude, résonnant à son oreille, la sortit de sa torpeur.

— Eh ! mademoiselle ! qu'est-ce que vous faites là ? Cet endroit n'est pas une place pour dormir... en plein courant d'air par une nuit d'orage...

Micheline se redressa.

Un homme élégamment vêtu se trouvait devant elle, la soutenant par un bras.

— Mais monsieur, commença la pauvre enfant... en s'écartant avec crainte.

Mais elle ne put en dire davantage... Ses larmes, trop longtemps contenues, s'échappèrent de ses yeux, accompagnées de sanglots convulsifs.

L'homme, qui paraissait bon, s'apitoya :

— Allons... allons... mon enfant, calmez-vous... et quoique vous me sembliez bien désespérée, estimez-vous heureuse de n'avoir pas été ramassée, là où vous êtes, par un agent qui, illico, vous eût conduite passer la nuit au poste...

A ces mots, Micheline se révolta :

— Au poste... moi, monsieur... Mais je n'ai rien fait de mal...

— J'en suis certain, mademoiselle, et d'ailleurs vos secrets ne me regardent pas, et je ne vous les demande pas...

« Je rentrais de chez des amis chez qui j'ai passé la soirée... quand je vous ai aperçue sur le pont... Vous m'avez intrigué... un instant je suis resté sans vous parler, me demandant ce que vous faisiez là, sans bouger... Tout à coup, je me suis aperçu que vous dormiez à poings fermés... je n'ai pas voulu vous laisser ainsi seule, je vous ai réveillée... et maintenant, comme il est très tard, que tout moyen de communication est interrompu, je vous demande si vous voulez que je vous conduise chez vous.

« Une jeune fille dans les rues de Paris, à cette heure, a beaucoup à craindre...

Micheline resta interdite...

Cet homme qui était-il ?... Devait-elle avoir confiance en lui ?... Devait-elle se laisser conduire par lui ? N'allait-il pas, abusant de sa faiblesse, l'entraîner en quelque misérable aventure ?...

L'homme comprit l'hésitation de la jeune fille.

(A suivre)